

*Les crédits*

Madame la Présidente, l'intolérance et les préjugés dans toute société, incluant la nôtre, se doivent d'être condamnés. De plus, nous devons nous assurer que ceux-ci ne seront pas en mesure de se nourrir à même notre société. L'intolérance et les préjugés ne sont que le résultat de notre ignorance. Pour nous, Canadiens et Canadiennes, ce sont-là, entre autres, les raisons qui ont poussé le gouvernement à accorder autant d'importance aux programmes appuyant nos créateurs et assurant la promotion de notre patrimoine culturel, contribuant ainsi à mieux faire valoir notre identité canadienne.

*[Traduction]*

Madame la Présidente, sont compris dans toute l'enveloppe culturelle du gouvernement fédéral, qui s'élève à environ 2,4 milliards de dollars par année, les budgets de plusieurs ministères et ministères d'État, notamment les Communications, le secrétariat d'État, sans compter les programmes pertinents comme le multiculturalisme et ceux du ministère de l'Emploi et de l'Immigration.

Le ministre des Communications a déclaré bien des fois à la Chambre qu'un pays sans artiste est un pays sans âme. Il a reconnu depuis fort longtemps que les écrivains, les peintres, les mimes, les acteurs et les actrices, les comédiens, les chanteurs, les journalistes et notamment les radiodiffuseurs ont fait beaucoup pour nous aider à communiquer entre nous.

Le travail de ces interprètes talentueux nous font comprendre les liens qui nous unissent, notre histoire, nos secrets communs, nos goûts, et les ambitions personnelles et familiales que nous entretenons dans l'immédiat et pour l'avenir.

Des programmes innovateurs et solidement financés, dont s'occupent le ministère des Communications et certains organismes culturels, ont été une source de support et d'encouragement pour les artistes et les industries culturelles dont ils dépendent pour pouvoir diffuser leurs messages, notamment les maisons d'édition, l'industrie de l'enregistrement, les artistes de la scène, les centres culturels et les musées, les compagnies de ballet et de théâtre et les entreprises de radiodiffusion qui sont peut-être le médium didactique le plus influent de notre siècle.

D'ailleurs, la chambre est saisie actuellement d'un projet de loi très vaste. Ce projet de loi, que le ministre a déposé le 12 octobre dernier, a franchi l'étape de la

deuxième lecture et un comité législatif de la Chambre l'étudie actuellement.

## ● (1350)

Le nouveau projet de loi est régi par un principe fondamental, soit que le système canadien de radiodiffusion est important pour le Canada et pour tous les Canadiens parce qu'il a permis, et continuera de le faire encore plus efficacement, de faire découvrir aux Canadiens d'origine, de religion et de coutume différentes les autres membres de leur société qui est désormais légalement bilingue et multiculturelle.

Peu importe le sujet abordé, la radiodiffusion exerce une influence incroyable sur l'opinion des gens. Le nouveau projet de loi sur la radiodiffusion dont est saisie la Chambre constitue un instrument que le député devrait appuyer pour que nous réussissions ensemble à supprimer à jamais l'intolérance et l'ignorance. Dans la déclaration de politique canadienne de radiodiffusion, le projet de loi précise à l'alinéa 3(c)iv):

Le système canadien de radiodiffusion devrait par sa programmation et par les chances que son fonctionnement offre en matière d'emploi répondre aux besoins et aux intérêts, et refléter la condition et les aspirations, des hommes, des femmes et des enfants canadiens, notamment l'égalité sur le plan des droits, la dualité linguistique et le caractère multiculturel de la société canadienne ainsi que la place particulière qu'y occupent les peuples autochones.

D'autres extraits de cette déclaration sont étroitement liés au débat d'aujourd'hui, notamment des commentaires sur la Société canadienne de radiodiffusion subventionnée par l'État et son nouveau mandat. Je voudrais vous citer certaines recommandations intéressantes. La programmation de la Société devrait:

Refléter la globalité canadienne et rendre compte de la diversité régionale du pays, tant au plan national qu'au niveau régional, tout en répondant aux besoins particuliers des régions,

Contribuer au partage d'une conscience et d'une identité nationales,

Refléter la nature multiculturelle du Canada.

On demande au système de radiodiffusion d'offrir une programmation qui reflète les cultures autochtones du Canada, au fur et à mesure de la disponibilité des moyens.

Dans plusieurs alinéas qui les concernent, on ordonne aux entreprises de distribution de:

Permettre aux minorités linguistiques et culturelles mal desservies d'avoir accès aux services de radiodiffusion.

Bref, la conservation et l'amélioration de ces outils, dont nous disposons déjà pour éduquer la population, renforceront davantage un Canada déjà fort.